

Date d'impression : 24.01.2023

Révision: 24.01.2023

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit****KRONOS 4320****Numéro d'enregistrement EU****REACH:**

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées de la substance ou du mélange**Revêtements architecturaux
Revêtements industriels
Encres d'imprimerie**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/Fournisseur:**KRONOS INTERNATIONAL, Inc.
Peschstrasse 5
51373 Leverkusen, Allemagne
Tel.: INT +49 214 356-0**1.4 Numéro d'appel d'urgence**KRONOS INTERNATIONAL, Inc. (Allemagne)
Tel.: INT + 49 214 356-4444**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement****Mentions de danger**néant
néant
néant
néant**Indications complémentaires:**EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.**2.3 Autres dangers**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description :**

Suspension de dioxyde de titane dans l'eau

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 24.01.2023

Révision: 24.01.2023

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 1)

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 77-99-6	Triméthylolpropane	≥ 0,1 - < 0,32%
EINECS: 201-074-9	⚠ Repr. 2, H361fd	
Reg.nr.: 01-2119486799-10-xxxx		

CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	≤ 0,0003%
Numéro index: 613-167-00-5	[No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	

⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330

⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318

⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

⚠ Skin Sens. 1A, H317

Limites de concentration spécifiques:

Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 %

Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 %

Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %

Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %

Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Sur la base d'une récente étude de toxicité pour la reproduction (OCDE 443), le fabricant et d'autres membres du consortium REACH ont proposé une auto-classification de la TMP comme substance toxique pour la reproduction (Repr. Cat 2). Le groupe a également déterminé de nouveaux niveaux dérivés sans effet (DNEL). La nouvelle DNEL de TMP suggérée pour les travailleurs par inhalation est de 3,3 mg/m³ (à long terme, systémique).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Enlever les vêtements contaminés

après inhalation : Pas une voie d'exposition.

après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion : Rincer la bouche et boire de l'eau en abondance.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

Date d'impression : 24.01.2023

Révision: 24.01.2023

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
Le produit n'est pas combustible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Adapter les mesures de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas envoyer dans le sous-sol ni dans les terrains.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, liants acides, liants universels, sciure de bois).
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

(suite page 4)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour
une manipulation sans danger****Préventions des incendies et
des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Le produit n'est pas combustible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux
et conteneurs de stockage :**Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
Température de stockage recommandée: >0°C**Indications concernant le
stockage commun :**

non nécessaire

**Autres indications sur les
conditions de stockage :**

néant

**7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**Que ceux spécifiés dans la section 1.2 n'utilise pas d'autres
utilisations finales spécifiques sont prévues.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des
valeurs-seuil à surveiller par
poste de travail :**Le produit ne contient pas en quantité significative des substances
présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques
appropriés**

Pas d'autre indications, voir section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de
protection et d'hygiène:**Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de
produits chimiques.**Protection respiratoire:**

Non nécessaire.

Protection des mains:Exigences selon EN 374
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant
chaque usage.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits
protecteurs de la peau est recommandée.**Matériau des gants:**La sélection du matériau des gants doit être faite en consultation
avec le fabricant de gants sur la base de la matière et de
l'application.

(suite page 5)

Date d'impression : 24.01.2023

Révision: 24.01.2023

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 4)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	blanc
Odeur :	faible, caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point éclair :	non applicable
Température de décomposition :	non applicable
pH	8 - 10,5
Viscosité :	
dynamique à 20°C:	≤ 1000 mPas
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20°C:	2,3 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Etat physique:	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants :	
Teneur en substances solides :	76,5 ± 0,5 %
Modification d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique
Substances et mélanges explosibles

néant

(suite page 6)

FR

Date d'impression : 24.01.2023

Révision: 24.01.2023

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 5)

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

Gaz comburants

néant

Gaz sous pression

néant

Liquides inflammables

néant

Matières solides inflammables

néant

Substances et mélanges autoréactifs

néant

Liquides pyrophoriques

néant

Matières solides pyrophoriques

néant

Matières et mélanges auto-échauffants

néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

Liquides comburants

néant

Matières solides comburantes

néant

(suite page 7)

FR

Date d'impression : 24.01.2023

Révision: 24.01.2023

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 6)

Peroxydes organiques

néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autre indications, voir section 7.

10.5 Matières incompatibles Pas d'autre indications, voir section 7.

10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :

Oral ATE > 2.000 mg/kg

Dermique ATE > 2.000 mg/kg

Inhalatoire ATE > 5 mg/m³

de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Le produit n'est pas classé comme sensibilisant, mais contient des ingrédients qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.
Voir section 2.2

(suite page 8)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 7)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'est pas mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de composants qui doivent être considérés selon les critères du règlement REACH comme PBT ou vPvB.

PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Date d'impression : 24.01.2023

Révision: 24.01.2023

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Catalogue européen des
déchets:

Code des déchets dépendant d'origine

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Aucune

**14.7 Transport maritime en vrac conformément
aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité,
de santé et d'environnement**
Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans
les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite
maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des
drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 9)

15.2 CSA
Extrêmement préoccupantes
(SVHC) au titre de REACH,
l'article 57

Le produit n'est pas disponible en tant que substances extrêmement préoccupantes et il ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique :

Global Quality Management

Contact :

KRONOS INTERNATIONAL, Inc.
Tel.Nr.: INT + 49 214 356-0
e-mail: MSDS@kronosww.com

Date de la version précédente:

02.07.2020

Numéro de la version précédente:

2.00

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.01.2023

Révision: 24.01.2023

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit KRONOS 4320

(suite de la page 10)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu
aquatique – Catégorie 1Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le
milieu aquatique – Catégorie 1*** Données modifiées par rapport
à la version précédente****Modification en conformité avec CE no. 2020/878**

FR